

Assurance dans le bon sens ?

Paul Monnerat (PVL)

Dans le canton du Jura, où le taux de propriétaires (50 %) dépasse largement la moyenne suisse (36 %), l'ECA Jura assure obligatoirement les biens immobiliers contre les risques d'incendie et les éléments naturels. Les primes sont calculées selon la valeur et le type de construction, avec des taux plus élevés pour les bâtiments non-massifs, notamment en bois.

Cette approche semble désormais obsolète, ignorant les avantages écologiques des constructions en bois : faible émission de CO₂, stockage de carbone à long terme, et utilisation de matériaux renouvelables. Paradoxalement, les propriétaires optant pour des constructions écologiques en bois sont pénalisés financièrement par rapport à ceux choisissant des matériaux à fort impact environnemental comme le béton.

Cette situation soulève des questions d'équité, car elle pénalise injustement ceux qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique, alors que les primes devraient refléter le risque réel et encourager la prévention.

L'ECA Jura assure les installations photovoltaïques de moins de 50 m² ou celles plus grandes avec au moins 50% d'autoconsommation. Cependant, les propriétaires, pour des raisons d'efficacité et d'écologie, installent souvent des surfaces dépassant 50 m² sans atteindre 50% d'autoconsommation.

Cette situation crée un flou et un manque de visibilité. De plus, les assurances privées, nettement plus onéreuses que l'ECA Jura, incitent les propriétaires à s'assurer hors canton, par exemple auprès de l'Assurance immobilière Berne, qui offre des tarifs similaires à ceux de l'ECA Jura pour les installations éligibles.

Il est temps que notre assurance aille dans le bon sens !

Au vu des faits qui précèdent, mes questions au Gouvernement sont les suivantes :

- 1. Le Gouvernement envisage-t-il d'intervenir auprès de l'ECA Jura pour réviser les critères de tarification des primes, afin de mieux prendre en compte les avancées technologiques et les avantages écologiques des constructions en bois ?**
- 2. Le Gouvernement prévoit-il d'intervenir pour encourager l'ECA Jura à adapter ses conditions d'assurance afin de permettre aux propriétaires privés d'assurer leur installation photovoltaïque d'une surface supérieure à 50 m², même sans atteindre 50% d'autoconsommation ?**
- 3. Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour encourager l'ECA Jura à aligner ses politiques avec les objectifs cantonaux de lutte contre le réchauffement climatique ?**

Je remercie le Gouvernement de ses réponses.

Paul Monnerat (PVL)

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Raoul Jaeggi (PVL)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Jean-François Lovis (PCSI)
- Carole Pelletier (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 10 mars 2025